

# JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

EDITION DU SOIR

|                                       |                                                                        |                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                          |                                                                                                                                                                                                                                     |                                             |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| ANNONCES ANGLAISES<br>30 c. la ligne. | ADMINISTRATION ET BUREAUX<br>A LYON<br>41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41 | Rédacteur en chef<br>A. SCHNÉEGANS<br>Ancien député du Bas-Rhin. | PRIX DE L'ABONNEMENT :<br>Ville de Lyon..... Trois mois : 3 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.<br>Département du Rhône..... 10 fr. 20 fr. 40 fr.<br>Autres départements..... 12 fr. 23 fr. 46 fr.<br>Pour l'Etranger, le port en sus.<br>Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. | Gérant :<br>C. THÉNÉSY<br>Imprimerie de H. Storck, Lyon. | Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée. | RÉCLAMES ET FAITS DIVERS<br>4 fr. la ligne. |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|

## NOUVELLES DU JOUR

4 avril.  
L'événement du jour est le verdict rendu par le jury de la Seine dans le procès du *Figaro*. Tous les journaux commentent l'arrêt, et nous voyons avec une satisfaction très-particulière que le mouvement d'opinion dont nous parlions hier s'accroît de plus en plus en faveur du général Trochu.

Il y a bien, il est vrai, trace de quelques embarras dans les appréciations de nos confrères parisiens, et cela se comprend. Pendant le siège de Paris, ils partageront tous plus ou moins les préventions de la foule contre le gouverneur; et devant l'éclatante justification du chef du gouvernement de la défense, ceux-là hésitent un peu à dire toute leur pensée qui s'étaient laissés entraîner par leur patriotisme à de trop vives critiques ou à des accusations téméraires.

Il n'en est pas moins incontestable que, quelles qu'aient pu être les considérations auxquelles ont obéi les douze jurés de la Seine en rendant leur verdict, les témoignages produits au cours des débats suffisent à venger le général Trochu des outrages du parti bonapartiste.

Soul — et cela va de soi — ce parti triomphe de l'arrêt de la cour d'assises, et les journaux qui puisent leurs inspirations à Chislehurst, recommencent leurs attaques contre le 4 septembre.

Nous n'en pouvions être ni surpris ni troublés : aux démentis aussi peut s'appliquer le mot du président de la République, parlant de l'incorrigibilité et de l'impuissance « des parités ».

L'Espagne est en pleine crise électorale. On a vu, par nos dépêches, que les opérations préparatoires auxquelles on a procédé le 2 avril se sont accomplies partout avec tranquillité, excepté toutefois à Cordoue où se seraient produits quelques désordres.

D'après les nouvelles reçues par l'agence Havas, la majorité des élections pour la formation des bureaux électoraux sont favorables au gouvernement.

À Séville, à Cadix, à Malaga, à Murcie et dans d'autres capitales de provinces, des partisans du gouvernement ont été élus. Un dernier télégramme affirme qu'à Madrid l'opposition a obtenu l'avantage dans 93 bureaux et les ministères dans 7.

La situation n'en reste pas moins inquiétante. Quel que soit, en effet, le parti qui triomphe, on s'attend aux plus graves événements. Une correspondance, publiée hier par le *Temps*, dit expressément que tout le monde est d'accord pour prévoir un conflit.

« Si les partis coalisés remportent la victoire, le gouvernement voudra se défendre les armes à la main. Si le gouvernement triomphe, l'opposition est trop lancée pour pouvoir se résigner. Des deux côtés les prétextes ne manquent pas, d'ailleurs, pour commencer le feu. »

On dit, en outre, depuis longtemps le roi Amédée décidé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Les *Italianische Nachrichten*, journal qui paraît à Rome rédigé en allemand, démentent la nouvelle relative aux prétendues intentions de l'Italie de s'emparer de Tunis. Ce journal constate que le gouvernement italien, dans le dernier différend avec Tunis, a défilé la question sans appel à la décision d'un arbitre choisi d'accord avec le bey, donnant ainsi la preuve de ses intentions conciliantes, et, en même temps, des bonnes relations qui existent avec Tunis; relations qui seraient en flagrante contradiction avec les aspirations attribuées à l'Italie.

Le 1er avril 1572, les *gueux de mer* reprennent sur les Espagnols le petit port de la Brille, situé à l'embouchure de la Meuse; c'était le début de la guerre de l'indépendance et le premier succès des patriotes.

Les Hollandais viennent de célébrer par une grande fête nationale le trois-centième anniversaire de cette date glorieuse.

Partout, et principalement au port même de la Brille, où le roi a posé la première pierre d'un monument et prononcé un discours pa-

triotique, le plus grand éclat avait été donné à cette fête qui a provoqué, de la part des populations, les manifestations les plus enthousiastes.

## NOTRE MAIRE

Nous avons, comme tout le monde, à dire notre petit mot sur le futur maire de Lyon. Le Conseil municipal a présenté au choix du président de la République MM. Barodet, Ferrouillat et Rossignoux.

Rossignoux ? Mais, nous diront quelques fantaisistes, n'allons pas plus loin ! Pourquoi pas Rossignoux ? Nous ne le connaissons pas. A merveille, on se jette parfois dans l'inconnu de peur du connu.

Quelle séduisante que soit cette argumentation, nous n'y céderons pas, parce que M. Rossignoux est porté sur la liste par injonction spéciale de la rue Grôlée. Hier, M. Rossignoux (qu'il nous pardonne de le dire) était obscur : aujourd'hui, le comité de la rue Grôlée, jetant les yeux sur son vaste empire, a distingué M. Rossignoux. — Comme le sculpteur de la fable, le comité s'est dit : « S'en-t-il dieu, table ou cuvette ? »

Non, il sera maire de Lyon; cela intriguera le bourgeois.

À ce compte, nous aurions préféré Cédipe.

Il nous reste donc à opter entre M. Barodet et M. Ferrouillat. Nous ne pouvons pas hésiter un seul instant à préférer M. Barodet. On s'accorde à reconnaître à M. Barodet certaines qualités; c'est un radical doué d'une intelligence vive et qui a un esprit assez pondéré pour ne pas sacrifier les intérêts de l'administration municipale à quelques formules creuses. Cela nous suffit pour le trouver supérieur à M. Ferrouillat. Nous sommes pleins de pitié respectueuse pour les rêveurs généraux, nous professons la plus grande indulgence pour les gens passionnés, les ignorants et les souffrants, nous admettons les circonstances atténuantes pour les déclassés qui courent après la politique comme après la fortune, mais nous réservons notre blâme pour ces froids *politiciens* qui n'ont pour expliquer les actions politiques les plus troubles, ni l'excuse d'une conviction ardente, ni même celle d'un grand talent qui veut à tout prix se faire jour.

On sait que le *Progrès* avait annoncé à grand fracas qu'il apporterait des chiffres précis, certains, AUTHENTIFIQUES, sur le nombre des enfants qui fréquentent les écoles municipales.

Il les a apportés, ces fameux chiffres; il les avait obtenus des bureaux de la ville, disait-il. Nous lui avons répondu en lui disant que nous ne pouvions pas lui en croire un mot, car nous ne voyons rien de la plus basse fausseté en nous injuriant de la plus basse fausseté, nous savions bien que l'administration municipale avait fait l'obscurité dans cette grave question, nous contredisions aux affirmations du *Progrès* à l'aide des documents sérieux publiés par l'administration préfectorale et les écoles dissidentes, mais nous ne nous doutions pas que nous trouverions dans une pièce officielle dans un document municipal de premier ordre qui fait honneur à la loyauté de ses auteurs, nous voulons parler du rapport de la commission du budget pour 1872, la justification de nos dénégations.

Qu'on en juge : voici ce que nous lisons dans le chapitre de l'instruction publique :

La commission eût désiré trouver à l'appui de la demande de crédit un exposé au moins succinct

de la situation des écoles municipales; il eût été intéressant de connaître les résultats obtenus; de contrôler les assertions erronées des adversaires de nos écoles; d'étudier les améliorations qu'on se propose d'effectuer; de rechercher si le nombre des élèves tend à augmenter ou à diminuer; quels sont les meilleurs moyens de rendre les écoles prospères. D'un autre côté, la situation légale de nos écoles est-elle complètement régulière; les rapports nécessaires entre la mairie et l'académie sont-ils de nature à assurer la régularité du service des inspections ?

Donc, le conseil municipal et la commission du budget ne connaissent pas la situation des écoles, ils ignorent le nombre des élèves, ceux qui doivent savoir ne savent rien et les *Progrès*, lui, le *Progrès*, a cité des chiffres *authentiques* ! Qui trompe-t-on ici ? Il y a quel qu'un qui s'est joué impudemment de l'opinion publique. Est-ce l'administration municipale qui n'a pas voulu ou qui n'a pas pu communiquer ses chiffres au conseil municipal, ou bien est-ce le journal le *Progrès* ? Nous attendons des explications.

De même, le *Progrès* avait soutenu que la situation s'était parfaitement régularisée au point de vue de la loi, entre le conseil municipal et les autorités académiques et préfectorales. Le rapport de la commission du budget dit tout honnêtement le contraire, dans les termes suivants :

Il faut nous appuyer résolument sur la loi, si définitive qu'elle soit, tant qu'elle sera la loi. Il est donc urgent de marcher complètement d'accord avec le préfet et l'académie, et de régulariser la situation mal définie de quelques institutions. A la date du 30 août 1871, le conseil, sur les conclusions de la commission des intérêts publics, invitait le maire à s'entendre avec le préfet et l'inspecteur d'Académie pour assurer l'avenir et le développement de nos écoles. Nous avons le regret de constater qu'aucune démarche sérieuse n'a été tentée pour établir de bons rapports avec le fonctionnaire académique. Sans discuter ici les causes de ce retard, nous vous signalons le fait qui, à un moment, nous suscite de graves embarras. Vous comprendrez qu'il est inutile d'insister sur ce point.

On voit maintenant à quels adversaires scrupuleux nous avons eu affaire.

## LE BUDGET DE LYON

Parler budget et finances paraît à un grand nombre chose aride et difficile, et plus d'un lecteur détourne les yeux de prime abord des articles où sont traitées ces sortes de questions. Rien n'est plus utile pourtant que de se rendre compte de la manière dont fonctionne notre organisme, soit communal, soit départemental, soit national, et, à vrai dire, c'est par l'étude de ces questions que devraient commencer tous ceux qui s'intéressent aux affaires publiques. Nous ajouterons qu'il n'est pas aussi malaisé qu'on le pense généralement d'introduire de la lumière dans ces études et de les rendre claires pour toutes les intelligences.

On a souvent admiré, et avec raison, les exposés financiers que faisait à la tribune celui qui aujourd'hui à l'honneur de diriger le gouvernement de la France; nous croyons être dans le vrai en disant (sans vouloir d'ailleurs nous inscrire le moins du monde en faux contre une admiration que nous partageons), que les exposés financiers de M. Thiers empruntaient une grande partie de leur valeur à la médiocrité ou plutôt encore à l'obscurité calculée des discours gouvernementaux. L'empire avait intérêt à faire reculer l'attention publique devant ces études financières; il était naturel que, sous sa main, elles prissent un aspect hérissé. M. Thiers, au contraire, avait intérêt à ce que la lumière se fit, et il l'y faisait pénétrer sans effort apparent. Le lecteur le suivait avec facilité et les budgets se déroulaient à ses yeux, éclairés jusque dans leurs derniers recoins.

On ne n'avait pas donné le moindre morceau de pain.

J'avais fait quelques pas à peine, quand j'aperçus une agglomération d'hommes assis ou couchés dans la boue. Je m'approchai. C'étaient des soldats d'infanterie parqués là comme un troupeau de porcs qui attendent l'ouverture de la foire.

Un pantalon rouge, qui se secouait comme un chien mouillé, m'arrêta :

« Qu'est-ce que vous cherchez, monsieur ? Je réponds que je n'étais pas un monsieur, mais un soldat; j'avais voulu me sauver, je m'étais habillé en civil, les Prussiens m'avaient pris et amené là. »

— Alors, vous avez eu la chance de ne pas voir, tant mieux pour vous !

— La reddition des armes. Ah ! ça n'était pas drôle ! Moi, je suis musicien : ils m'ont pris ma clarinette. Il paraît qu'un clarinettiste est une arme, et puis ils nous ont mis dans ce pré, tout le monde pélo-mélo. Pas de tente, pas de feu, pas de paille, pas de pain. Avez-vous un morceau de pain à me vendre ?

La question qu'il m'adressait était celle que j'allais lui poser. Je lui dis que je n'avais pas mangé depuis la veille.

Il voulait nous laisser mourir de faim; c'est économique.

Voyant que je ne pouvais rien faire pour lui, le musicien me tourna le dos mélancoliquement et alla se coucher à côté d'un de ses camarades; en touchant la terre, il fit sauter la boue jusque sur moi.

Dans l'ombre, il me sembla remarquer que notre prairie n'était pas parfaitement plane et qu'une éminence de terrain se dressait à une courte distance; je me dirigeai de ce côté, car si l'on n'est pas à l'abri de la pluie sur les éminences, au moins la pente du terrain laisse-t-elle couler l'eau.

Partout je vis le même amas d'hommes; il me sembla qu'ils étaient parqués par carrés;

Ce que nous disons des études de M. Thiers, nous le dirons, dans un ordre d'idées moins difficile et complexe à la vérité, du rapport que vient de présenter à l'administration municipale de la ville de Lyon la commission spéciale (1) nommée par le conseil municipal pour étudier le budget de 1872. Ce travail, que nous venons d'étudier, se distingue des autres rapports budgétaires qu'il nous a été donné de parcourir, par une clarté parfaite et une méthode de tous points propre à faciliter à tout le monde l'accès de ces épineuses matières. Nous n'avons pas souvent la fortune de pouvoir parler avec éloges des travaux de notre conseil municipal; nous n'en saisissons donc qu'avec plus d'empressement cette occasion, en exprimant le vœu qu'elle ne reste pas isolée.

Nous nous proposons de suivre le rapport de la commission pour exposer la situation budgétaire de notre ville et initier nos lecteurs au fonctionnement, assez simple en somme, de nos finances municipales.

Après une introduction, dans laquelle la commission résume à grands traits cette situation et donne sur l'économie du budget, quelques indications générales, destinées à guider le lecteur, elle expose d'une part le budget, tant ordinaire qu'extraordinaire, des recettes, de l'autre, celui des dépenses; elle oppose aux demandes de l'administration les propositions formulées par le rapporteur; elle termine en indiquant les principes à la lumière desquels elle a mené à fin sa tâche difficile et en avertissant le conseil des périls qui menaçaient, s'il se laissait entraîner à voter le budget, tel que l'administration le propose.

Nous nous bornerons, pour aujourd'hui à emprunter à ce rapport les indications générales, présentées dans l'introduction.

Quelle est la situation financière de Lyon en ce moment ?

L'empire et la commission municipale, dit le rapport, ont laissé une dette flottante de plus de 3 millions, leur dette consolidée montant à 61 millions (cette dernière ne sera réellement éteinte qu'en 1928). Les temps malheureux que la France a traversés, les exigences de la défense nationale ont obligé le conseil municipal à contracter : 1° un emprunt de 10 millions; 2° un emprunt (dit emprunt de guerre) qui a rendu 3 millions 872 mille francs; 3° l'état, dans l'année 1870-1871, avancé 4 millions environ en bons du Trésor. Ces ressources étant sur le point d'être épuisées, la ville a demandé l'autorisation de conclure un emprunt de 8 millions destiné à couvrir le déficit de 1871.

On sait que cet emprunt vient d'être autorisé par l'Assemblée, avec affectation spéciale.

Ainsi que le fait justement observer le rapport, cette situation n'a rien de périlleux d'une façon absolue, mais elle impose la plus grande réserve. Aussi la commission a-t-elle cru devoir s'opposer, avec beaucoup d'énergie, aux projets ambitieux et téméraires de l'administration. Elle a voulu, comme elle le dit fort bien, « équilibrer les recettes et les dépenses, non par un artifice de chiffres qui n'impose seulement à ceux qui ne sont pas initiés, mais par une concordance exacte entre les recettes et les dépenses », et elle n'a pas voulu,

(1) Cette commission est composée de MM. Bessières, Bouvet, Causse, Degoullet, Farre, Gailleton et Valet. Le rapporteur est M. Gailleton. Les conclusions du rapport ont été adoptées dans le sein de cette commission, par la majorité de 5 voix contre 2.

comme elle le dit encore, « renouveler les errements de 1871, où le budget devait se solder par un excédant de 2 millions, et s'est trouvé, au contraire, en déficit de 5 millions 1/2 par suite de recettes qui n'ont pas été recouvrées. »

Elle estime, et nous l'en félicitons hautement, qu'un « conseil municipal élu ne doit pas continuer ces funestes errements des budgets de l'empire qui prévoyaient toujours un excédant de recettes et qui se terminaient invariablement par un déficit dont la liquidation exigeait toujours un emprunt. »

« L'empire, dit le rapport, croyait à deux morales et pratiquait deux comptabilités; une administration républicaine ne doit pas admettre qu'il y ait deux manières de gérer les affaires; l'une bonne pour les particuliers; l'autre utilisée pour le maniement des millions des contribuables. »

La commission adjure le conseil et l'administration de ne pas suivre de pareils errements et de rompre avec ces funestes pratiques; et ses propositions nous prouvent qu'en ce qui la concerne, elle est décidée à entrer dans une voie normale, de soumettre le budget des dépenses à celui des recettes réelles, et de n'engager la ville que dans des entreprises auxquelles ses ressources lui permettront de faire face.

## COURRIER DE PARIS

3 avril 1872.

Comme vous pouvez penser, le résultat du procès intenté au *Figaro* par le général Trochu est l'objet des commentaires les plus ardents et les plus contradictoires. On en parle partout, dans les bureaux de journaux naturellement, mais aussi sur le boulevard, dans les cafés, dans les salons, au théâtre. Les points de vue changent, suivant les interlocuteurs : ici, on tient que l'empire ne fut pas tombé sans la prétendue trahison du général Trochu, c'est le point de vue des bonapartistes militants; là, on se borne à affirmer que le général ne devait pas devenir le chef de l'insurrection après avoir été l'homme de confiance du pouvoir, c'est le point de vue des gens indifférents en apparence à ce qui touche l'empire, mais qui ont trop facilement accepté la légende du *coup de main* du 4 septembre; les uns, s'occupant non du procès actuel, mais du siège de Paris, profitent de la circonstance pour vitupérer l'incapacité et l'inertie de l'ancien gouverneur de la capitale assiégée; les autres font observer que le génie du général n'est pas en question, qu'il s'agit seulement de son honneur, et que cet honneur est sans tâche, puisque le 4 septembre s'était fait pour ainsi dire tout seul, par la renonciation volontaire pure et simple ou la fuite des derniers représentants de l'empire. Vous voyez que tout le monde juge avec ses sentiments et non avec sa raison. Essayons de faire le contraire.

Quel est le sens du verdict ? à le prendre au pied de la lettre, il signifie que le *Figaro* a avancé des faits exacts, seulement il a qualifié ces faits dans des termes injurieux que la loi ne saurait tolérer. Le jury s'associe donc ou semble s'associer aux allégations du *Figaro*; seulement il blâme et punit la forme outragante que le *Figaro* leur a donnée. Le général Trochu ne pouvait donc pas perdre plus complètement son procès : cela est d'autant plus vrai que la prévention d'outrage n'a pas été portée devant la cour d'assises par la partie civile, c'est le ministère public qui l'a introduite de son chef et le général Trochu a déclaré, au début de son discours, qu'il n'entendait pas s'en occuper. Il ne servirait à rien de se le dissimuler : le verdict est la condamnation pure et simple du général.

Mais le jury a-t-il bien voulu se prononcer dans ce sens ? c'est peu probable; les deux chefs de prévention lui ont évidemment paru se confondre, la diffamation et l'outrage résultant des mêmes faits. Ni l'un ni l'autre ne

lui ayant paru suffisamment démontrés, ils se sont dit : condamner le *Figaro* sur tous les points, c'est aller trop loin; prenons un moyen terme, acquittions-le pour la diffamation, condamnons-le pour l'outrage. Ces cotés mal taillés ont toujours chance de rallier les majorités hésitantes ou ballotées par des conversations et des impressions contradictoires.

Le *Figaro* est donc à demi condamné, ou plutôt il est condamné à une demi-peine. Je crois même que, pour le gros du public, le fait de la condamnation emporte tout, et d'après ce que je viens de vous dire, le jury a réellement voulu condamner dans une certaine mesure.

Beaucoup de gens pensent même que, si la question de diffamation eût été seule posée, le jury eût condamné encore en admettant les circonstances atténuantes. Le oui sur l'outrage équivaut à un oui atténué sur l'ensemble.

Naturellement les journaux bonapartistes prendront et prennent déjà le verdict au pied de la lettre; le jury, suivant moi, a voulu flétrir le 4 septembre et réhabiliter l'empire.

Le *Figaro* a déjà mis en vente le complet-rendu du procès, comme s'il devait tourner à la gloire de MM. Vitu et de Villemessant. Je dois vous marquer à ce propos le procédé, assez difficile à qualifier, de quelques-uns de ces feuilles : elles ont donné *in extenso* la plaidoirie de M. Grandperret, et seulement quelques coupures sommaires du discours du général Trochu. On n'est pas plus régent vis-à-vis de la vérité et de la bonne foi.

J'arrive à l'opinion du public impartial et honnête, gens plus nombreux que les revenants de l'empire ne paraissent se l'imaginer; pour ce public, la réputation du général Trochu a beaucoup gagné dans ce débat contradictoire; l'ancien président de la défense nationale s'y est révélé comme un homme de caractère et de désintéressement, ou plutôt, comme l'a dit lui-même, un homme de devoir. Quant à son rôle avant et pendant le 4 septembre, il est désormais en pleine lumière; il est clair que, si l'empire avait choisi dans un moment de danger un général qu'il avait écarté jusque-là par défiance, c'était uniquement pour s'abriter derrière sa popularité; il est clair que tout en se servant de son nom, on le réduisait à l'impuissance, le soin de la dynastie l'important sur celui de la défense; il est clair que l'empire destitué d'abord par les événements de Sedan, puis par l'impératrice elle-même, puis par le ministère Palikao, enfin par le consentement tacite du Corps législatif, était anéanti par la force des choses quand on a songé à le balayer.

C'est là la moralité capitale et définitive de ce procès : et ceux même qui reprochent au général Trochu de n'avoir pas sauvé ce cadavre avaient prêté les mains pour le jeter à l'eau.

Je vous ai dit que M. Vitu, l'éminent écrivain que le général Trochu poursuivit en ce moment en cour d'assises (ainsi parlait l'annonce publiée dans les journaux) fondait une espèce de *Gaulois* avec la collaboration de MM. Jules Richard, Léon Dupont, Albéric Second, etc. C'est le *Corsaire*, actuellement radical des plus foncés, qui devait prêter son titre à cette aimable combinaison. Ce matin, M. Albéric Second, lequel figure, je crois, pour un don de 4,000 francs dans les papiers des Tuileries, annonce que l'autorité vient de lui interdire l'acquisition du *Corsaire*. Ceci va calmer la rédaction actuelle de ce journal, qui avait fait appel aux actionnaires pour maintenir la ligne politique primitive.

Deux ventes importantes vont avoir lieu à la salle Drouot : d'abord la vente de feu le duc de Persigny, puis celle d'Henri Regnault. La collection du duc ne dénote pas de la part de celui qui l'a formée une grande expérience ni un goût très-fin; cependant, il y a de fort belles choses; je citerai un *Départ pour la guerre* de Terburg, une *Partie de chasse* de Wouvermans, un magnifique paysage dans la manière de Cuyt, une jolie *Sainte Famille* par un imitateur heureux de Raphaël, et surtout une série de portraits de Reynolds, tableaux fort rares en France et du plus haut prix.

La vente Regnault comprend les études, dessins, esquisses laissées par le jeune peintre à sa famille; je citerai la *Sortie du pacha*

En approchant du ravin, je fus témoin d'une scène que je n'oublierai jamais : trois soldats, un turco, un chasseur à pied et un lignard étaient en train de saigner un cheval avec un couteau. Mais le couteau était trop court et le cheval ne voulait pas mourir; il avait déjà plusieurs blessures par lesquelles le sang jaillissait, cependant il se tenait droit sur ses jambes attachées et faisait des efforts pour échapper à ses bourreaux.

C'était un cheval arabe à robe grise, fin et élégant, un cheval de prix, appartenant, sans aucun doute, à un officier supérieur. Les soldats étaient tellement affairés à leur horrible besogne qu'ils ne me virent pas.

« S'il hennit, nous sommes fichus, dit le chasseur. »

Quand je l'ai détaché, dit le lignard, il m'a fait une belle peur : il a levé la tête.

Le turco ne disant rien, frappait toujours à tour de bras, et le sang lui jaillissait en plein dans la figure. Enfin un coup fut mieux dirigé, et la pauvre bête s'affaissa sur la croupe et tomba sur le côté. Il était mort. Ils allaient pouvoir enlever deux ou trois livres de viande à ce cheval superbe qu'ils venaient de voler.

Sedan, au moment où j'avais vu les soldats piller les fourgons de vivres et défoncer les barriques d'eau-de-vie, mon esprit s'était reporté à ces récits de naufrages dans lesquels l'équipage se sentant perdu, cherche dans l'irresistible épuisement et l'oubli. Pour compléter la ressemblance, allions-nous maintenant, dans cette île, subir les détresses de la famine ?

(Temps)

(4 suivre.)

## FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 5 Avril 1872.

## UN BLESSÉ

(1870-1871)

Par HECTOR MALOT

Il haussa les épaules et appela un sergent. — Qu'on le reconduise au poste !

Mais avant que les soldats m'eussent entouré, miss Clifton me prit la main et, me la serrant fortement :

— Je serai là, dit-elle, près de vous.

On m'emmena et l'on me fit de nouveau traverser le village. Ce n'était pas assez qu'il eût souffert de la bataille; on était en train de démanteler les maisons qui avaient été respectées par les obus et l'incendie. Des chariots allemands étaient arrêtés devant chaque porte et on les empaillait de meubles que les soldats chargeaient en chantant; tout était bon, chaises, horloges, robes, marchandises, tout s'emballait dans les voitures.

Devant une fabrique de chaudronnerie, on chargeait les poêles à friter et les casseroles; devant un moulin à foulon on entassait des pièces de drap; plusieurs voitures étaient déjà pleines; l'entrain des travailleurs était merveilleux; ils opéraient méthodiquement et joyeusement; heureux peuple qui a réalisé le difficile problème du travail attrayant.

de Tanger, sa dernière et peut-être sa meilleure toile, qu'elle soit inachevée ; un grand tableau de natures mortes, avec un perroquet et deux beaux chiens noirs, véritables merveilles de coloris ; enfin, toutes les belles représentations des vues de l'Alcazar et de l'Alhambra. C'est peut-être dans ces études que le génie original de Regnault s'est le plus profondément révélé : les amateurs vont se disputer avec un acharnement qui rappellera, j'imagine, les enchères de Delacroix et de Troyon.

Nous trouvons, dans une circulaire de l'Association générale d'Alsace-Lorraine (Paris), circulaire relative à la question d'option, quelques passages qui nous semblent compléter la circulaire ministérielle dont nous avons donné hier le résumé :

« Il est donc certain, dit cette circulaire, que tout individu majeur ou mineur, né dans les parties de l'Alsace ou de Lorraine qui ont été cédées, sera, le 1<sup>er</sup> octobre 1872 s'il habite l'Europe, le 1<sup>er</sup> octobre 1873 s'il habite hors d'Europe, sujet de l'empire d'Allemagne, s'il n'a fait, avant cette date fatale, sa déclaration d'option : il le sera quoique habitant depuis des années peut-être le sol conservé à la France ou quoique établi depuis longtemps à l'étranger et il le sera non seulement au regard de la Prusse, mais encore au regard de la France qui s'est soumise par le traité à l'obligation de transmettre frimement à l'empire d'Allemagne la liste nominative des déclarations reçues.

« Que toute personne née en Alsace ou en Lorraine et résidant en France ou à l'étranger se rende donc à sa mairie ou à la chancellerie de sa résidence, avant l'époque ci-dessus précisée, si elle ne veut devenir irrévocablement allemande.

« Et que ceux qui, affranchis pour eux-mêmes de la nécessité de cette obligation parce qu'ils ne sont pas nés dans les provinces cédées, se rappellent bien qu'ils sont tenus de la faire au nom de leurs enfants ou pupilles qui y sont nés.

Voici le texte de l'article 6 de la loi du 25 mars 1872, qui a été appliqué hier au Figaro :

« L'ouvrage fait publiquement d'une manière quelconque, à raison de leurs fonctions ou de leur qualité, soit à un ou plusieurs membres de l'une des deux Chambres, soit à un fonctionnaire public, sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans, et d'une amende de 100 fr. à 4,000 fr.

On écrit de Berlin à la Gazette de Cologne :

« Dans le procès Trochu, des témoins ont déclaré qu'à la fin d'octobre 1870 la France aurait pu conclure la paix avec la porte d'une partie de l'Alsace et deux milliards d'indemnité.

« La chose avait déjà été dite l'an dernier ; le gouvernement prussien répondit officieusement, à la fin de juin 1871, qu'en effet des propositions sur cette base avaient été formulées, mais que M. de Bismarck les avait repoussées comme insuffisantes.

« Aujourd'hui on avance que M. Thiers, au mois de novembre 1870, aurait dit que la Prusse se serait contentée à cette époque de ces mêmes conditions. Le second volume de l'ouvrage de M. Jules Favre établit que M. Thiers n'avait émis cette opinion que comme une conjecture, vu qu'il n'avait même pas reçu communication des prétentions réelles de la Prusse. C'est ce que M. Valléry avait déjà parfaitement deviné dans le second volume de son livre bien connu.

D'après un renseignement que nous trouvons dans plusieurs journaux parisiens, M. le président de la République a présenté récemment à l'Assemblée nationale un projet de loi du plus grand intérêt.

Ce projet porte création d'un compte de liquidation des diverses charges résultant de la guerre.

Ces charges, qui s'élèvent à 535 millions, sont divisées en deux parties : les dépenses nécessaires à la réorganisation de notre matériel militaire ; la liquidation des indemnités attribuées aux départements envahis et aux quartiers de Paris endommagés par suite des opérations de l'armée de Versailles.

Les dépenses purement militaires forment un total de 379 millions ; elle seront effectuées en cinq ans et recouvreront les destinations suivantes :

Travaux de fortifications autour de Paris, à Besançon, Langres, Verdun, etc., — 150 millions ;

Création de camps retranchés, reconstruction de casernes et établissements détruits, réapprovisionnement du matériel des parcs de génie, — 30 millions ;

Formation de 450 batteries de campagne approvisionnées à 1,350,000 coups, — 20 millions ;

Construction de voitures et équipages de ponts, — 20 millions ;

Établissement de 600 pièces de siège avec 700 affûts et 700 voitures, — 10 millions.

Achat de 896,000 fusils, mousquetons, carabines et revolvers, de 120,000 sabres, 10,000 cuirasses, et fabrication de 70 millions de cartouches, — 67 millions.

Magasins à poudre pour 500 millions de cartouches, création de nouveaux arsenaux, etc., — 40 millions.

Le surplus des dépenses sera consacré à l'armement des places et à l'achat d'objets de grand et de petit équipement.

Grâce à ces travaux, nous posséderons dès l'année 1877 des ressources militaires suffisantes pour nous permettre de ne redouter aucune éventualité.

Aux 379 millions de dépenses militaires s'ajouteront 150 millions, comprenant 106 millions d'indemnités aux départements envahis et aux quartiers bombardés de Paris, et 50 millions pour l'entretien des troupes allemandes d'occupation.

Le gouvernement propose de subvenir à toutes les exigences de cette vaste liquidation sans établir aucun impôt nouveau et on ne fait supporter au budget que des charges relativement légères occasionnées par la négociation de rentes de l'amortissement et par l'extension de la dette flottante.

A cet effet, on vendrait jusqu'à concurrence d'un capital de 90 millions les rentes rachetées dans ces dernières années par la caisse d'amortissement ; on aliénerait, pour une somme de 35 millions, des terrains situés dans Paris et appartenant à l'Etat ; l'emplacement du ministère des finances, terrains occupés par d'autres édifices incendiés, etc. ; on disposerait d'un reliquat de 75 millions resté libre sur les fonds affectés à la négociation de l'emprunt de 1871 ; enfin on se réserverait d'émettre des bons du trésor pour 335 millions.

On lit dans l'Avenir militaire :

Indépendamment de l'instruction primaire et professionnelle, l'éducation militaire donnée au soldat dans les régiments comprend encore divers autres branches que l'on considère bien à tort comme accessoires ; ce sont : la gymnastique, la natation,

le chant, l'escrime, la danse, le bâton, la boxe. La gymnastique et la natation ont été de tout temps professées gratuitement par des maîtres militaires plus ou moins bien dressés à l'école de la Faisanderie. Le chant est aussi enseigné gratuitement par le chef de musique et ses aides. Les leçons d'escrime ont été longtemps payées par les hommes, sur leur solde de poche, ce qui les rendait souvent incapables de les suivre, surtout dans l'infanterie, où le soldat de deuxième classe ne reçoit que cinq sous de poche tous les cinq jours. On comprend combien il était étonné d'en abandonner la moitié au maître d'armes. Ce singulier abus se perpétua dans l'armée jusqu'à ces derniers temps, et c'est seulement, croyons-nous, le maréchal Niel qui décida la gratuité des leçons d'escrime.

Quant à la danse, à la boxe et au bâton, ces exercices qui contribuent si puissamment au développement de la souplesse et de l'agilité, on continue à les faire payer au soldat ; la retenue imposée à ce sujet aux recrues n'est ordinairement que d'un sou par semaine ; c'est encore trop, et cette circonstance suffit pour expliquer l'abandon dans lequel on les laisse trop souvent.

Le soldat, qui n'est pas riche, subit la retenue du cinquième de son prêt pendant tout le temps que l'exige son capitaine ou, plus exactement, son colonel ; mais il n'a qu'une préoccupation : c'est de se débarrasser le plus promptement possible de ces leçons onéreuses auxquelles il ne prend aucun goût.

Nous pensons que la prochaine réorganisation militaire ne dédaignera pas de se préoccuper de ces petits détails qui ont plus d'importance qu'on ne le croit généralement ; nous avons cru cependant devoir en dire un mot aujourd'hui, parce qu'une simple décision ministérielle suffirait pour placer la danse, la boxe et le bâton sur le même pied que l'escrime et les rendre de nouveau populaires dans l'armée.

Un journal parisien fait remarquer le sort singulier qu'ont eu certains cris politiques dans les deux dernières années.

On se souvient que peu avant la chute de l'empire, au moment où le corps législatif terminait ses séances, et tandis que la majorité acclamait avec ensemble le souverain, l'extrême gauche avait la témérité de s'écrier : *Vive la France !*

Elle n'allait pas jusqu'à pousser le cri de : *Vive la République !* c'était été trop subversif. Les murailles du palais Bourbon se seraient écroulées.

Quelques temps après, — le 4 septembre était arrivé, — ce même cri de : *Vive la France !* si révolutionnaire peu auparavant, est devenu le cri de la droite, une protestation contre la République et *Vive la République !* est le cri officiel, gouvernemental.

Sous la Commune, le cri *Vive la République !* est devenu à son tour conservateur et signale les réactionnaires. Ils n'auraient pas osé s'écrier : *Vive la France !* C'eût été se montrer trop rétrograde. Ils se contentaient de pousser de loin en loin le cri de : *Vive la République !* et cela suffisait pour les classer dans les rangs de l'extrême droite. Alors, en effet, un seul mot était accepté : *Vive la Commune !*

Qui sait pour quel jour la Commune eût duré, nos radicaux ayant été dépassés par d'autres encore plus, le cri *Vive la Commune !* serait peut-être devenu monarchique ; à son tour comme l'était en mars celui de *Vive la République !* et aurait dénoncé les « infâmes réactionnaires ».

On écrit de Tunis, le 15 mars, au Moniteur de l'Algérie :

« Nous avons l'honneur, depuis quelques mois, d'entendre parler le tudesque à tous les coins de rues. Quatre fois la semaine, l'Algérie, l'Italie, la Sicile et Malte nous envoient des Allemands qui viennent ici envahir le pays, visiter les casernes, les forts, faire des relevés, enfin espionner et étudier la Tunisie ; dans un but très-facile à comprendre, mais que nous avouons ne vouloir point voir parce que c'est leur métier de ne point voir. Bismarck ne veut pas reconnaître une certaine convention financière soumise à l'approbation du bey par les trois puissances, anglaise, italienne et française. Il réclame donc du bey le paiement intégral de la petite somme de 15 millions avec menace de lui faire voir de près la gueule des enfants de Krupp. Or, comme la Prusse n'agit pas à la légère, avant d'envoyer son escadron se promener ici, elle envoie ses courriers pour leur faire préparer le nécessaire.

La correspondance du Times, datée de Calcutta 8 mars, donne les détails du procès en cour d'assises institué contre l'assassin du vice-roi lord Mayo.

Les témoignages entendus et les plaidoiries closes, l'accusé a été appelé pour déclarer s'il avait quelque chose à ajouter pour sa défense, à quoi il aurait répondu :

« Vous m'avez demandé hier soir si j'avais commis le crime, et je vous ai répondu : Dieu seul le sait. Maintenant, le juge Smith me pose la même demande et je lui dirai : Faites usage de votre propre jugement et décidez vous-même la question. Il y a un autre procès-verbal d'ouvert dans un autre monde et là est consignée la vérité tout entière. Je n'ai plus rien à dire à cet égard.

Un verdict de culpabilité ayant été rendu par le jury et la condamnation à la peine de mort par le supplice de la corde ayant été prononcée par le juge contre l'accusé, celui-ci dit alors qu'il avait à faire une déclaration. Encouragé par la cour à entrer dans la voie des aveux, il aurait repris :

« Ce que j'ai à dire est fort peu de chose, et je ne le révélerai que le jour même où je dois être pendu. Si je parlais maintenant, vous pourriez supposer que c'est une tentative pour me sauver. Quoique à tue tête l'être à son tour. C'est l'ordre de Dieu, et Dieu connaît celui qui a porté le coup dans la présente affaire. S. le juge n'est pas présent le jour de mon supplice, je ferai ma déclaration à l'officier qui y assistera, et il l'écrira sous ma dictée. Je n'ai plus rien à ajouter à ce que je viens de dire.

## NOUVELLES ET BRUITS

Le général Schenck, ministre des Etats-Unis à Londres, accompagné de son secrétaire, est arrivé hier à Paris.

A la suite de diverses réclamations, l'ambassadeur anglais à Paris a reçu du gouvernement français l'assurance que l'on allait mettre un terme à l'envoi en Angleterre de communistes dénués de toute ressource.

Le conseil d'administration des hôpitaux s'est réuni lundi pour commencer l'enquête relative aux faits imputés à M. Dolbeau, professeur à la Faculté de médecine.

Le total général de la souscription à l'œuvre du sou des chaudières s'élève aujourd'hui à 176,882 fr. 75 c.

Le café Procope se célèbre dans l'histoire littéraire du XVII<sup>e</sup> siècle va être mis en vente. On y montre encore la table où Voltaire jouait aux échecs avec Piron.

Il était devenu en dernier lieu le rendez-

vous de la bohème littéraire, et plus d'un futur colon de la Nouvelle-Calédonie allait y prendre régulièrement ses boots.

Une nouvelle qui ne peut manquer d'être du plus grand intérêt pour les fins gourmands :

« A Granville, on attend un grand vapeur à réservoir qui vient d'Amérique avec un chargement d'huîtres. C'est une expérience : si la traversée réussit, on pourra désormais repeupler rapidement nos bords dévastés avec des mollusques empruntés aux huilières américaines, qui sont aujourd'hui l'objet de l'une des industries les plus considérables des Etats-Unis.

La colonne Vendôme n'est pas relevée, mais la réparation de celle de la Bastille, qui avait été fort maltraitée par les projectiles pendant les derniers jours de la Commune, est très-avancée.

Le sous-sol avait été gravement endommagé par les obus ; la colonne elle-même était en quelque sorte percée à jour depuis le haut jusqu'en bas.

La restauration de la partie inférieure est complètement terminée : on a remplacé toutes les plaques brisées au moyen de morceaux ajustés avec soin et fortement boulonnés, et, avant peu, la colonne aura repris son aspect primitif.

Voici les titres de quelques brochures qu'on distribue parmi les paysans dans le département du Loiret et que le préfet signale à la sévérité des maires :

*L'empire et le parti catholique ; Ils ont menti ! Les biens de la famille d'Orléans ; Nobles et prêtres ; L'Abbeille, almanach bonapartiste ; Opinion de Bismarck sur la République ; Le roi légitime ; Les horreurs de la République ; Vive le roi ! etc., etc.*

Touche à toi et fraternelle association !

On lit dans l'Avenir militaire :

« Bourges est appelé, depuis la perte de Metz surtout, à devenir le grand centre de nos études sur l'artillerie.

« Nous apprenons que plus de vingt modèles différents d'affûts de campagne, en bois, en fer, de toutes les formes et suivant les principes les plus divers, sont mis en expérience au polygone. Malheureusement, les divers projets ne paraissent pas, jusqu'ici, devoir l'emporter sur le modèle réglementaire.

Dans la ville de Mulhouse, on compte environ 60,000 options pour la nationalité française.

M. de Bismarck vient de faire saisir dans tout l'Allemagne un livre publié naguère à Paris et dont nous avons entretenu nos lecteurs : le *Dernier des Napoléons*.

Le chancelier de l'empire d'Allemagne n'y est pas fort bien traité.

## ÉTRANGER

### ALLEMAGNE

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

Berlin, 31 mars.

Le grand-duc de Luxembourg paraît résigné à prendre enfin le dur parti de laisser le gouvernement allemand exploiter ses chemins de fer. Après une année de réflexion, c'est la seule solution qu'il ait trouvée à la question si embarrassante pour lui qu'a amenée l'article additionnel du traité de Francfort qui parle de la cession à l'Allemagne des lignes concédées à la compagnie de l'Est.

Selon un bruit qui court dans les cercles diplomatiques, la députation grand-ducale, envoyée ici pour négocier l'affaire, est sur le point d'obtenir deux adoucissements au traité qu'elle se voit forcée de conclure. L'un va de soi ; si le gouvernement allemand entend, sous le nom de la direction qu'il a établie à Strasbourg, l'exploitation de la partie du réseau Guillaume-Luxembourg qui passe sur le territoire grand-ducal, il est naturel qu'il prenne sur lui de combler le déficit qui jusqu'ici a pesé sur l'entreprise. Si le gouvernement luxembourgeois avait voulu exploiter lui-même ses lignes, le matériel étant dans un état déplorable et l'administration coûtant les yeux de la tête, il aurait eu à subir annuellement une perte, qui pour son modest budget de 5 millions, eût été un véritable sacrifice. Le voila déchargé de ce désagrément, c'est le bon côté de l'affaire.

On lui fait, parait-il, une autre promesse, en apparence fort belle, mais dont il faut laisser à l'avenir le soin d'établir la valeur. Il serait stipulé dans un article de la convention qu'en aucune circonstance l'Allemagne n'userait de la liberté de mouvement que le grand-duc lui accorde sur son territoire, dans une intention qui puisse nuire à la neutralité et aux bons rapports du Luxembourg avec les puissances étrangères. — Que de plus, l'exploitant veillerait à ce que semblable usage ne soit jamais effectué par un autre pays.

Cela a l'air de deux choses qui dépendent en définitive des intentions de M. de Bismarck : ou c'est une nouvelle et franche garantie de la neutralité et de l'indépendance du Luxembourg, ou c'est purement et simplement une prise de possession.

Il faudrait croire que le conseil d'Etat luxembourgeois a confiance dans la droiture de l'autre partie contractante, si l'on ne savait qu'il se trouve dans une situation telle qu'il ne le lui reste, à vrai dire, que cette issue.

M. de Bismarck prépare-t-il l'annexion du grand-duc ? Il faudra attendre les événements pour répondre. S'il s'agit d'une certaine presse de Cologne, de Berlin et même de Vienne, — oui de Vienne ! — il n'hésiterait pas un instant. Ce serait d'une affaire bâclée. Mais que dirait et peut-être que craint l'Europe ?

Elle ne ferait rien et nous la laisserions dire, répondent les chauvins dont je vous parle. Pour eux, il ne s'agit que d'une chose, c'est de survivre franchement les intérêts de l'Allemagne, qui réclament que le Luxembourg jouissant des bénéfices du Zollverein ait aussi à supporter les sacrifices militaires et autres que s'imposent tous les confédérés ; que le Luxembourg qui blesse depuis l'annexion de l'empire ; qui pendant la guerre s'est montré si ouvertement hostile à l'Allemagne, hostile jusqu'à laisser approvisionner Thionville et jusqu'à permettre, à Grevenmacher, l'établissement d'un bureau d'embarras pour l'armée française ; qui, enfin, possède une forteresse facilement reconstruisible, devienne allemand, c'est tout ce qu'ils demandent.

Ces défenseurs si obstinés « des intérêts de l'empire » se rejoignent in petto de l'exploitation par le gouvernement du réseau Guillaume-Luxembourg. Si pour cette exploitation, l'Allemagne s'impose volontairement des sacrifices financiers, ce ne peut être, pensent-ils, que parce que Bismarck y voit d'autres et de plus importants avantages.

Outre le côté luxembourgeois, il y a aussi dans l'affaire le côté belge, car parmi les lignes remises à l'Allemagne, il en est deux qui passent sur le territoire de la Belgique. Il y a la ligne de Pepinster à Spa et celle de Spa à la

frontière grand-ducale. Elles ont ensemble une longueur de 67 kilomètres. La Belgique a garanti un minimum d'intérêts à l'ancienne société concessionnaire, garantie dont avait hérité la compagnie de l'Est.

M. de Bismarck a également invité le gouvernement de Bruxelles à se décider sur le cas qui le concerne. La réponse a été fort nette ; la Belgique ne laissera pas le gouvernement allemand, ou n'importe quelle société qu'il patronne, manœuvrer sur son territoire. La question pour elle est très-simple : l'Etat exploitera lui-même les deux lignes ; il organisera lui-même un service direct de Bruxelles à Gant, où les voyageurs prendront le train allemand pour Luxembourg, Wetz, etc. Il y aura un déficit à couvrir ; le gouvernement belge fera une convention avec le gouvernement allemand, qui, de part et d'autre, sera approuvée par les Chambres, et la Belgique s'imposera volontiers le paiement.

Ainsi sera résolue encore une des questions nombreuses que la guerre a soulevées. J'oubliais de vous dire qu'il est très-probable que l'on insistera à Berlin pour qu'il ne soit plus entretenu de consul français à Luxembourg.

## CHRONIQUE

### ÉLECTIONS

de la Chambre de commerce de Lyon

Electeurs inscrits 1,070 pour l'arrondissement de Lyon.

— 431 pour l'arrondissement de Villefranche.

Total, 1,501 électeurs.

Nombre des votants : 669 dont 32 de Villefranche.

Pour être nommé il fallait la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre égal au quart des électeurs inscrits (376 voix).

Ont été élus : MM. Vindry, 624 voix.

De La Rochette, 623 —

Fougasse, 621 —

Sévigne, 619 —

Lyonnet, 618 —

Gourd, 614 —

Pariset, 611 —

Moré, 607 —

Vidal, 604 —

Lillenthal, 591 —

Gallice, 572 —

A. Desgeorges, 561 —

J.-B. Perret, 557 —

Marius Duc, 554 —

Mulation, 525 —

A. Roche, de Villefranche, 514 —

Côte, 475 —

Chartron, 475 —

Ont ensuite obtenu :

MM. Morel (Villefranche), 268 voix.

Osmond, 191 —

Colletille, 172 —

Desgrand, 69 —

Maugé, 53 —

Nous sommes heureux de constater que la liste qui avait été dressée par le comité général l'emporte. Tous les électeurs, avaient été convoqués, on le sait, et la liste dont il s'agit avait été librement discutée.

Nous sommes assurés que cette nouvelle chambre marchera résolument dans la voie libérale de sa devancière.

La mort de M. Hénon rendant vacante la mairie de Lyon, le conseil municipal, conformément à la loi, doit présenter à l'administration préfectorale trois candidats, parmi lesquels le gouvernement pourra choisir le futur titulaire. On s'attendait à voir le conseil présenter MM. Barodet, Ferrouillet et Gailleton. Cédant à des pressions ultra-radicales, le conseil a écarté de cette liste le nom de M. Gailleton, rapporteur de la commission du budget de 1872, et l'a remplacé par celui du citoyen Rossignoux, employé de commerce très-honorable, dit-on, mais que rien sans doute n'indiquait pour ce choix. La liste du conseil municipal est donc composée comme suit : MM. Barodet, premier adjoint ; Ferrouillet, député du Var, et Rossignoux.

Nous aurons à revenir sur ces présentations.

M. le préfet du Rhône a adressé aux maires du département la circulaire suivante :

Lyon, le 28 mars 1872.

Monsieur le maire,

De toutes les questions qui se rattachent par des liens étroits à ce grand travail de reconstruction nationale auquel nous devons consacrer nos efforts persévérants, il n'en est pas de plus grave à coup sûr, que celle de la décroissance progressive de la population.

Je ne veux pas rechercher ici les causes multiples qui ont contribué à amener ce résultat douloureux ; mais il importe de ne se faire aucune illusion sur l'étendue du mal, et de mettre la statistique en mesure de l'analyser avec fruits, à l'aide de documents certains. Les recherches qui ont été faites jusqu'ici, en ce qui concerne principalement la ville de Lyon, ont donné des résultats d'une exactitude fort imparfaite. On a pu relever en effet dans les six arrondissements le nombre matériellement exact des enfants décédés, soit dans leurs familles, soit dans les hôpitaux ; mais on a omis, dans ce travail, de tenir compte des absents, c'est-à-dire des enfants qui ont succombé après avoir été envoyés à la campagne.

C'est pour combler cette lacune et pour mettre chaque commune en mesure d'apprécier avec une exactitude rigoureuse le mouvement de sa population que je fais appel à votre concours. Ces informations, je le sais, n'atteindraient pas leur but, si elles étaient circonscrites dans le département du Rhône ; aussi, ai-je l'intention de m'adresser à mes collègues des départements voisins, et je suis certain qu'ils s'empresseront d'entrer dans mes vues.

Vous voudrez bien, Monsieur le maire, faire préciser avec plus de soin qu'on n'en met d'ordinaire, sur les registres de l'état civil, le lieu d'origine des enfants morts dans votre commune, et adresser tous les trois mois ces renseignements aux maires des communes auxquelles appartiennent les enfants décédés. Vous voudrez bien, d'autre part, tenir un registre de statistique sur lequel vous inscrirez avec soin les renseignements de cet ordre qui pourront vous parvenir.

Faisait-il, à quelques jours, à la séance solennelle de la société protectrice de l'enfance, fondée depuis quelques années à Lyon. En voyant les efforts de cette association, en constatant les résultats obtenus, je me disais qu'il n'est pas de devoir plus rigoureux et plus digne à la fois que de mettre les ressources dont l'administration dispose au service de ces hommes d'initiative et de cœur.

Je suis convaincu, M. le maire, que vous seconderez dans cette tâche avec cet empressement dévoué auquel on n'a jamais fait appel en vain.

Recevez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le préfet du Rhône, E. PASCAL.

On lit dans le Journal de Genève :

Comme homme privé, M. Hénon était la bonté même ; propriétaire, il n'était pas rare de voir un locataire venir lui payer un terme échu depuis dix ans. Un jour, Mme Hénon (une genevoise), fut fort étonnée de trouver qu'en rentrant, une grande partie de son linge avait disparu de ses armoires ; son mari l'avait distribué à quelques nécessiteux. Médecin, ses visites aux pauvres et aux ouvriers ne furent jamais payées ; le contraire avait lieu, car il laissait volontiers une aumône sur la table du malheureux, qu'il était venu secourir. Pardonnez-moi de m'être étendu sur ce sujet ; mais il est partout si rare de nos jours de trouver une pareille nature, où la bonté s'allie à la fortune et le patriotisme vrai à la modestie et à l'abnégation qu'on s'arrêterait longtemps sur le simple récit de cette vie...

Le bruit circule dans la presse que l'Exposition subira un retard à son ouverture. Les uns disent un mois, les autres disent quinze jours seulement.

L'administration de l'Exposition nous prie d'annoncer qu'en dépit de ces bruits, elle sera prête à ouvrir ses portes le 1<sup>er</sup> mai, et qu'alors, s'il y a un retard, il sera le fait de seuls exposants, qui auront, sur la foi de ces bruits erronés, retardé leur installation.

Nous ajouterons, à ce propos, que, comme tous ceux qui ont visité les travaux, nous avons remarqué avec plaisir que la galerie des tissus est déjà garnie de presque toutes ses vitrines.

Nous félicitons M. James, promoteur de l'Exposition, de ce résultat, car nous savons qu'il est dû à sa courageuse persévérance et à la confiance que les fabricants de tissus ont si justement placée en lui.

On lit dans l'Univers :

Hier à une heure, M. le général Ladmirault a reçu au Louvre les états-majors et les officiers du quatrième corps d'armée et de la division de cavalerie qui viennent de rentrer dans Paris.

Tous les généraux, tous les officiers d'état-major, tous les officiers supérieurs et un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant par bataillon ou batterie avaient été convoqués.

On remarquait parmi les généraux : le général Douai, commandant le 4<sup>e</sup> corps, et son chef d'état-major, le général de Courson ; MM. les généraux Faron, Vergé, et Berthaud, commandant les trois divisions, Clapier, commandant l'artillerie, et de Grammont, commandant la cavalerie du 4<sup>e</sup> corps.

Le gouverneur adressa aux officiers réunis en cercle autour de lui, dans l'un des salons du nouveau Louvre, quelques paroles énergiques, dont nous regrettons de ne pouvoir donner que le sens.

Il leur rappela qu'au mois de mai dernier ils avaient sauvé Paris, la France, la société tout entière ; mais, ajouta-t-il aussitôt, votre tâche est loin d'être finie.

« Vous allez retrouver des haines farouches, des préjugés odieux, de honteuses provocations.

« Méprisez les injures, mais soyez impitoyables avec quiconque

Il reste encore à statuer sur 4,265 préventions.

Manchester, 3 avril.

Un meeting énorme de conservateurs a eu lieu hier.

M. Disraeli a dit : « Nous nous réunissons pour proclamer la résolution de défendre la constitution. »

Notre programme n'est pas de spolier les églises propriétaires, mais de chercher les vrais intérêts des peuples. »

M. Disraeli démontre que le trône est la source de tous les bienfaits dont les Anglais jouissent.

La monarchie est la constitution autour de laquelle le peuple se rallie dans ses destins.

La monarchie anglaise est peu coûteuse.

M. Disraeli défend la Chambre des lords. Il dit que le manque d'une Chambre semblable a empêché un gouvernement constitutionnel de réussir en France.

Madrid, 3 avril.

Voici les résultats officiels connus : 3,554 présidents de bureaux et 13,956 secrétaires sont favorables au gouvernement, contre 1,932 présidents et 7,484 secrétaires.

Le gouvernement a été victorieux à l'égard de Saint-Sébastien et à Xérès. L'ordre est complet. Il est probable que les deux districts de Madrid éliront des députés ministériels.

## Dépêches particulières

De JOURNAL DE LYON

Londres, 3, 12 h. 2 s.

|                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| Paris                   | Rente autrich. ....          |
| Emprunt 5 0/0 ... 6 5/8 | Améric. cons. ....           |
| Rente 3 0/0 ... 55 3/8  | — 2 <sup>e</sup> série. .... |
| Défense ... 98 1/8      | Lombard ...                  |
| Italie ... 68 3/4       | Obligat. nouv. ....          |
| Turc ...                | Espagnol ...                 |
| Egyptien ...            | Pérou ...                    |
| Khedive ...             | Conseil angl. ....           |

| VALENCE, 2 Avril.                       |       |
|-----------------------------------------|-------|
| 1 Organsins.....                        | 50 »  |
| 2 Trames.....                           | 371 » |
| 3 Grèges.....                           | »     |
| 4 Ballois pesés.....                    | »     |
| 5 Total.....                            | 421 » |
| Opérations de décreusage.....           | »     |
| Dernier numéro placé.....               | 5 »   |
| Total du 1 <sup>er</sup> au 2 mars..... | 421 » |

## COURS OFFICIEL DES DENRÉES

du 23 au 30 mars 1872.

| Marché aux grains. |       |
|--------------------|-------|
| Blé.....           | 29 40 |
| Farine ronde.....  | 42 28 |
| Seigle.....        | 11 20 |
| Orge.....          | 9 90  |
| Sarrasin.....      | 9 »   |
| Mais.....          | 11 37 |
| Avoine.....        | 8 43  |

## Marché des bestiaux sur pied (Vaisce).

|             |       |
|-------------|-------|
| Bœuf.....   | 169 » |
| Vache.....  | 165 » |
| Veau.....   | 200 » |
| Mouton..... | 191 » |
| Porc.....   | 116 » |

| Marché en gros de la Martinière. |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| Dindes.....                      | 9 »                |
| Oies.....                        | »                  |
| Canards.....                     | »                  |
| Volailles.....                   | 3 30               |
| Poulets.....                     | 2 30               |
| Beurre.....                      | 2 30               |
| Œufs.....                        | le cent 5 25       |
| Fromages.....                    | le kilogramme 1 40 |

## Marché en gros des fruits et légumes.

|                      |                          |
|----------------------|--------------------------|
| Pommes de terre..... | le quintal métrique 5 50 |
| Châtaignes.....      | »                        |

## Crée de la marée.

|                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| Marée fine.....      | le kilogramme 3 »  |
| Marée ordinaire..... | 1 60               |
| Huîtres.....         | la bourriche 15 40 |

## Marché de la pêche.

|                 |                    |
|-----------------|--------------------|
| Carpes.....     | le kilogramme 1 60 |
| Tanches.....    | »                  |
| Brochets.....   | »                  |
| Brochetons..... | »                  |

## Crée du gibier.

|                |               |
|----------------|---------------|
| Lièvres.....   | la pièce »    |
| Perdreaux..... | »             |
| Bécasses.....  | »             |
| Faisans.....   | »             |
| Alouettes..... | la douzaine » |

| Marché en gros des vins à Serin. |           |
|----------------------------------|-----------|
| Vins du Beaujolais.....          | 1870..... |
| Vins du Beaujolais.....          | 1871..... |
| Vins du Maconnais.....           | 1871..... |
| Vins de Villefranche.....        | 1871..... |
| Vins du Bugey.....               | 1871..... |

## Divers en boutique.

|                     |                    |
|---------------------|--------------------|
| Pain de ménage..... | le kilogramme 43 » |
| Beuf.....           | 1 50               |
| Vache.....          | 1 40               |
| Veau.....           | 1 80               |
| Mouton.....         | 2 »                |

## Divers aux halles.

|                     |      |
|---------------------|------|
| Pain de ménage..... | » 40 |
| Beuf.....           | 1 30 |
| Vache.....          | 1 20 |
| Veau.....           | 1 70 |
| Mouton.....         | 1 50 |
| Porc.....           | 1 75 |

## Fourrages.

|             |                           |
|-------------|---------------------------|
| Foin.....   | le quintal métrique 11 25 |
| Paille..... | 7 25                      |

Pour le maire de Lyon,

L'adjoint délégué,

CHAVERT.

## THEATRES

## Spectacles du 4 avril.

Grand-Théâtre. — Don Juan, grand opéra. — Tartuffe, comédie. — On commencera à 7 heures.

Théâtre du Gymnase. — Les Faux Bonshommes, comédie. — Le Clou aux Murs, vaudeville. — On commencera à 7 heures 1/2.

## Spectacles du 5 avril.

Grand-Théâtre. — Ruy-Blas, comédie. — Crispino et la Comare, opéra-comique. — On commencera à 7 heures 1/2.

Théâtre du Gymnase. — Relâche.

## Bulletin météorologique du 4 Avril

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

| THERMOMÈTRE | PRESSION | ÉTAT   | VENT        |
|-------------|----------|--------|-------------|
| minima      | maxima   | barom. | à 7 h. du m |
| A MIDI      | A MIDI   |        |             |

+ 6° +12° 0,738 couvert. S-O.

Hauteur de la Saône au-dessus de l'écluse. 0.00

Sa température. +10°

Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse. 0.00

Sa température. +10°

Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 Mars..... 0.008

## Annonces légales, judiciaires et Avis divers

Etude de M<sup>e</sup> CORNUY, avoué à Lyon, rue Centrale, 54.

## Vente volontaire

en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'une

## BELLE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGREMENT

Comprendant :

Maison bourgeoise, bâtiment d'exploitation, cours, hangars, pompes, clos planté d'arbres à fruits et en espaliers. Le tout d'un seul tenant, d'une contenance de onze mille neuf cent mètres carrés.

Située à Lyon, rue Sébastopol et rue de Baraban.

Mise à prix..... 33,500

Et de diverses parcelles de terrain à bâtir, situées à Lyon, rue Sébastopol et rue des Petites-Sœurs.

Formant onze lots, avec enchère générale sur les cinq premiers lots et sur les sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième lots.

Mise à prix :

Premier lot..... 2,000

Deuxième lot..... 1,500

Troisième lot..... 2,000

Quatrième lot..... 3,400

Cinquième lot..... 3,000

Sixième lot..... 2,000

Septième lot..... 1,000

Huitième lot..... 3,700

Neuvième lot..... 3,700

Dixième lot..... 2,000

Onzième lot..... 2,000

Douzième lot..... 33,500

Adjudication au samedi vingt-sept avril mil huit cent soixante-douze, à midi.

Nota. — Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Cornu, avoué poursuivant ; à M<sup>e</sup> Robin, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, numéro 74, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Pour extrait :

(Signé) CORNUY.

## AVIS AUX FAMILLES

Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. — Leçons de diction pour le chant en langue italienne. — S'adresser au bureau du journal.

## HÉMORRHOÏDES

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE

SANS DANGER DE RÉPERCUSSION

Par les Pilules et Pomades de Scordium

du docteur A. LEBEL, 413, rue Lafayette

PARIS. — Prix : 3 et 4 fr.

LYON. — Chez FAYOLLE frères, CHIBLANT, FAIVRE, place des Terreaux ; ARNOUD, BAROUD, rue de Lyon, 3. 1968

## FABRIQUE

## D'APPAREILS A GAZ

Maison VELLAY et C<sup>ie</sup>

25, RUE THOMASSIN, 25

(près la rue de Lyon, LYON)

## EAU DENTIFRICE ANATHÉRINE

DU DOCTEUR J. G. POPP

MÉDECIN-DENTISTE DE LA COUR IMP. ROY. D'AUTRICHE A VIENNE

Breveté en Autriche, en Amérique et en Angleterre.

Coffret instantané des maux de dents les plus violents et nettoie parfaitement les dents, même dans le cas où le dentier commence à se détacher ; elle rend aux dents leur couleur naturelle, blanchit l'émail, empêche la corruption des gencives et est un moyen sûr d'apaiser les douleurs provenant des dents enflammées, caries, pourris, elle guérit les maux de dents rhumatismaux, ramollit les dents cariées, empêche les gencives de saigner au moindre contact d'une brosse à dents. — Flacon : 4 fr. et 2 fr. 50

— A Lyon, pharmacie SIMON, rue de Lyon, 87.

Etude de M<sup>e</sup> ANGLÈS, docteur en droit, avoué à Lyon, rue de Lyon, 28.

## VENTE

aux enchères publiques, devant le tribunal civil de Lyon, en vingt-trois lots

## CINQ MAISONS

Et de Jardins, Vignes, Chantiers, Entrepôts à ivors

2<sup>e</sup> D'UN

MOULIN

Sur le Gier, à Echallas, et St-Martin-de-Cornas

3<sup>e</sup> D'UNE

MAISON

A Arboras, commune de Grigny

4<sup>e</sup> D'UN GRAND ET BEAU

## DOMAINE

Et de Vignes, Prés, Terres, Maison à Chaponost

Indivis entre les héritiers OLIVET

## Adjudication au SAMEDI 4 MAI 1872, à midi

## Immeubles de Givors.

Premier lot. — Maison place du Marché et rue de l'Hôpital, 1. Mise à prix..... 20,000 fr.

Deuxième lot. — Maison et Chantier, rue du Canal, 7. Contenance du chantier : 3,390 mètres carrés environ. Mise à prix..... 30,000 »

Troisième lot. — Entrepôt chemin du Moulin. Contenance : 783 mètres carrés environ. Mise à prix..... 3,000 »

Quatrième lot. — Terrain, Estacades sur le bord du Gier. Contenance : 1,935 mètres carrés environ. Mise à prix..... 1,000 »

Cinquième lot. — Terrain, Estacades chemin du Moulin. Contenance : 778 mètres carrés environ. Mise à prix..... 3,000 »

## Immeubles d'Echallas et de Saint-Martin-de-Cornas.

Deuxième lot. — Moulin de Saint-Lazare, sur le Gier. Mise à prix..... 400 fr.

## Immeubles de Grigny.

Troisième lot. — Maison et Jardin, à Arboras. Mise à prix..... 7,000 fr.

## Immeubles de Chaponost.

Quatrième lot. — Domaine du Château, à Chaponost-le-Vieux, composé de maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, jardin potager et d'agrément, terres, prés, bois, vigne, vaste étang. Contenance : 13 hectares 43 ares environ. Mise à prix..... 80,000 fr.

Cinquième lot. — Vigne et Terre de Côte-Rotie, joignant le lot précédent. Contenance : 2 hectares 20 ares environ. Mise à prix..... 4,800 »

Sixième lot. — Vignes, Terres et Prés, joignant le lot 4. Contenance : 1 hectare 31 ares environ. Mise à prix..... 2,000 »

Septième lot. — Vigne, Terre et Prés, joignant le lot 4. Contenance : 2 hectares 40 ares environ. Mise à prix..... 10,000 »

Huitième lot. — Jardin, à Chaponost-le-Vieux, séparé du lot 4 par un chemin public. Contenance : 8 ares environ. Mise à prix..... 1,500 »

Dixième lot. — Terre du Rollier, joignant le lot 4. Contenance : 72 ares environ. Mise à prix..... 4,000 fr.

Onzième lot. — Pré et Terre de Ramière. Contenance : 2 hectares 43 ares environ. Mise à prix..... 3,600 »

Douzième lot. — Vigne de la Croix-Ramier. Contenance : 81 ares environ. Mise à prix..... 3,000 »

Treizième lot. — Vigne du Chénou. Contenance : 2 hectares 52 ares environ. Mise à prix..... 10,000 »

Quatorzième lot. — Maison et Jardin de la Croix-Charmassin. Contenance : 13 ares 44 centiares environ. Mise à prix..... 6,000 »

Il y aura une enchère générale sur le 5<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> lot, et une autre enchère générale sur les 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> lots réunis.

ANGLÈS, avoué.

## CRÉDIT LYONNAIS

Société à responsabilité limitée

Capital : VINGT MILLIONS

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

du 6 avril 1872, à 2 heures

Messieurs les Actionnaires qui n'ont pas encore retiré leur carte d'admission à ladite Assemblée sont priés de venir la réclamer dans le plus bref délai.

Cette Assemblée devant être appelée à se prononcer sur des questions très-importantes, il est nécessaire que le plus grand nombre possible d'actions y soit représenté.

Ceux de Messieurs les Actionnaires qui craignent de ne pas pouvoir assister à l'Assemblée sont néanmoins priés de venir retirer leur carte pour la joindre au pouvoir qu'ils devront remettre à un actionnaire déjà membre de l'Assemblée.

2882

## VILLE DE PARIS (1869)

Tirage du 15 avril 1872.

Gros lot : 200,000 fr. ; 4 lots de 10,000 fr. ; 10 lots de 1,000 fr. En versant 5 fr. par obligation chez M. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances de ce tirage.

## VILLE DE PARIS (1871)

Tirage du 10 avril 1872

Gros lot : 100,000 fr. ; 2 lots de 50,000 fr. ; 10 lots de 10,000 fr. ; 75 lots de 1,000 fr. En versant 5 francs par obligation chez M. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances de ce tirage.

2734

## AVIS

10,000 dents depuis 4 fr. la dent, et dentiers complets, garantis, depuis 60 fr. RICHARD et D<sup>e</sup> PIGUET, dentistes, rue du Commerce, 14, Lyon.

2318

## CAISSIER-COMPTABLE-GÉRANT

Un jeune homme (22 ans), connaissant la comptabilité et le contentieux commercial et pouvant fournir les meilleures références, désire trouver un emploi à Lyon.

S'adresser à Dijon (Côte-d'Or), à M. Michel Badet fils, 22, rue Condé.

2854

## DEMANDE D'EMPLOI

Un homme marié muni de bons certificats demande une place de garçon de bureau ou de peine, il fournirait un cautionnement des titres de propriété.

S'adresser par lettres aux initiales V. M., au bureau du journal.

2800

## MALADIES

Dartres, Scrofules, Abscesses, Pustules, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Muxes de poitrine et d'estomac.

Guérir complètement par le ROB-SAVARESI, DÉPURATOIRE-TOPIQUE.

Régénérateur du Sang et des Humeurs.

Expédition par correspondance.

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de première classe, rue Riquet, 12, 1<sup>er</sup> étage, près l'Hôtel de Ville, LYON.

2800

## VERMIFUGE

préparé selon la méthode F.-V. Raspail

par DÉCHENAUX, pharmacien

LYON. — Rue FERRANDIÈRE, 42, angle de la rue GROLÉZ. — LYON.

Ce vermifuge, employé selon la formule qui accompagne le flacon, convient à tous les âges et à tous les tempéraments.

Remède infailible contre la Coqueluche.

Le Croup et le Ver solitaire.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES PHARMACIES

## MALADIES DE L'ESTOMAC et des INTESTINS

sont toujours guéries par la

## LIQUIDE DE BESSON

au sirop d'écorce d'orange amère. Les expériences faites depuis dix ans ont établi d'une façon irrécusable la valeur du Sirop de Pepsine Besson, comme digestif et anti-nerveux. Il calme en peu de jours les vomissements spasmodiques, tiraillements, douleurs ou crampes d'estomac, et facilite la digestion en sollicitant la sécrétion du suc gastrique. Il est employé avec le plus grand succès toutes les fois qu'il y a irritation d'intestins, soit constipations opiniâtres ou diarrhées chroniques, etc. Prix : 3 francs.

## PURGATIF AGREABLE

SIROP DE TAMARIN. Une à deux cuillerées dans un demi-verre d'eau comme laxatif ; trois à quatre cuillerées comme purgatif.

PASTILLES DE TAMARIN, digestives et laxatives. Pour vaincre la constipation, 6 à 8 avant le repas. — Le flacon, 2 fr. la boîte, 1 fr. 50.

Dépôt, pharmacie BESSON, cours Morand, 12, à Lyon, et dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.

## GRESHAM

## Compagnie anglaise d'Assurances sur la Vie

SUCCESSION FRANÇAISE ÉTABLIE DEPUIS 1854

— 30 — RUE DE PROVENCE, A PARIS — 30 —

IMMEUBLES : 8, boulevard des Capucines ; 2, rue Halévy, place du Nouvel-Opéra ; 30, rue de Provence (siège de ses bureaux).

Fonds réalisés au 30 juin 1871..... 10,197,442 20

Revenu annuel de la Compagnie au 30 juin 1871..... 10,400,550 »

Échéances et sinistres payés depuis l'origine (1848)..... 34,937,947 70

La Compagnie a reçu dans le dernier exercice de 12 mois des propositions nouvelles pour une somme de..... 26,160,975 »

Ces derniers résultats portent à plus de..... 565,000,000 »

les assurances proposées à la Compagnie pendant les 17 dernières années.

S'adresser, pour prospectus et renseignements, 30, rue de Provence, à Paris ; dans les départements, aux agents de la Compagnie.

Représentants à Lyon : MM. DESGEORGES et LAURENT, 34, rue de Lyon. 2765

## BOURSE DE PARIS — Mercredi 3 Avril (de midi 1/2 à 3 h.).

## RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

| Précéd. clôture | Dernier cours |
|-----------------|---------------|
|-----------------|---------------|

3 0/0..... cpt 55 75 55 70

5 0/0 Empr. j. août..... cpt 83 50 83 50

5 0/0 Empr. j. août..... cpt 83 50 83 50

D. Esc. j. janvier..... cpt 88 88 88 88

Banque de France..... cpt 3765 3765

Comptoir d'escompte..... cpt 682 50 682 50

500 fr. j. février..... cpt 680 680

500 fr. j. p. p..... cpt 505 505

Crédit foncier Colon..... cpt 452 50 452 50

Crédit foncier..... cpt 452 50 452 50

500 fr. j. p. p..... cpt 452 50 452 50

Société générale..... cpt 452 50 452 50

500 fr. j. p. p..... cpt 452 50 452 50

Est..... cpt 510 510

Paris-Lyon-Méditerranée..... cpt 885 885

500 fr. j. novembre..... cpt 882 50 882 50

Midi..... cpt 611 611

Nord..... cpt 612 50 612 50

400 fr. j. juillet..... cpt 937 50 937 50

Orléans..... cpt 880 880